

Code de conduite et d'éthique

La direction de LEMA Industries s'engage à veiller à ce que l'entreprise réalise ses activités de manière sûre, éthique, socialement responsable.

1 - Sécurité, lutte contre le harcèlement et la discrimination : L'entreprise propose un environnement de travail respectueux et sûr à tous ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs. Cette volonté se manifeste par notre politique de lutte contre la violence et le harcèlement au travail, ainsi que par notre pleine adhésion aux principes de la diversité et de l'égalité des chances en matière d'emploi (les décisions liées à l'emploi étant prises sans égard à la race, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'origine, l'état de santé, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi).

Nous nous engageons à veiller à ce que nos employés et les intervenants au sein de nos locaux puissent travailler sans pénibilité et en toute sécurité. Chaque employé est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues. La sécurité est une priorité absolue, chacun se doit d'être vigilant et de tenir compte des remarques qui pourraient lui être faite afin de prévenir ou de stopper une situation dangereuse.

2 - Lutte contre la fraude et la corruption : Nous nous efforçons d'être transparents avec l'ensemble de nos clients, partenaires, sous-traitants et fournisseurs. Nous recherchons dans le cadre de nos relations commerciales uniquement des tiers partageant les mêmes valeurs d'équité, d'intégrité et de comportement éthique. Les règles suivantes visent principalement à prévenir et interdire les comportements favorisant la concurrence déloyale, la corruption et la fraude, le blanchiment d'argent et les conflits d'intérêts. Ces règles s'appliquent sur la base de la réciprocité pour toutes nos parties prenantes internes et externes : collaborateurs, clients, partenaires, sous-traitants et fournisseurs. Ce Code ne pouvant pas prévoir toutes les situations ; le comportement de chaque individu doit donc être guidé par nos valeurs, le bon sens, la responsabilité et l'exemplarité. La violation de toute disposition de ce code peut entraîner tant des mesures disciplinaires que de possibles poursuites judiciaires.

La fraude est un acte de tromperie ou de falsification puni par la loi (ententes, fausse facture, factures payées pour des services non reçus, obtention d'avantages personnels dans le processus de sélection d'un fournisseur, falsification de reçus, soumission délibérée de rapports financiers faux ou trompeurs, falsification de pointages, détournement des biens de l'entreprise, emploi de personnels non déclarés, falsification de rapports de tests, fausses attestations, faux certificats, fausses déclarations, ...).

Dans un environnement concurrentiel, notre entreprise, n'existe que grâce à la confiance et la fidélité de ses clients et partenaires. Nous devons donc être exemplaires en matière d'intégrité et nous comporter en toute circonstance de façon éthique et responsable. Nous recherchons uniquement des opportunités commerciales dont le cadre concurrentiel est normal et sain, sans chercher à réduire la concurrence ou à établir des accords sur les prix.

La corruption se produit lorsqu'une personne offre, autorise ou fournit de l'argent ou tout autre avantage (cadeaux, faveurs, ...) pour influencer indûment un résultat commercial ou en tirer un bénéfice personnel. Dans la mesure où il n'y a pas d'intention corrompue, l'échange de certaines courtoisies commerciales non sollicitées avec des clients, des partenaires ou des fournisseurs et sous-traitants, à petite échelle telles que des cadeaux, des repas, des divertissements, peut être autorisé occasionnellement. Ces attentions devront être raisonnables en valeur monétaire, non extravagants, ne pas constituer un pot-de-vin et conformes aux règles fixées par chaque entreprise, lois anticorruption et anti-corruption. Chacun se doit donc de faire preuve de bon sens, de responsabilité et d'exemplarité. Les dépenses doivent être enregistrées de manière complète et précise.

La corruption et la fraude sont inacceptables, illégales et donc strictement interdites.

3 - Conflit d'intérêts : Un conflit d'intérêts survient dans une situation où notre intérêt personnel ou celui de nos membres de la famille immédiate peut entrer en conflit avec l'intérêt de l'entreprise ou d'un de ses clients.

La direction et les collaborateurs de l'entreprise se doivent d'agir dans l'intérêt supérieur de l'organisation. Les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus doivent être évités dans l'exercice de nos fonctions. Les conflits d'intérêts existants ou potentiels doivent être dûment déclarés et signalés. Lorsque des problèmes ou des situations surviennent laissant un collaborateur dans le doute quant à la marche à suivre appropriée, celui-ci doit contacter la direction.

Si un collaborateur participe à des activités commerciales en dehors de LEMA industries, en particulier celles d'une organisation qui fournit des biens, des équipements ou des services à LEMA Industries, ou qui est en concurrence avec elle, cet employé doit obtenir l'approbation préalable de la direction. Cette exigence inclurait les relations avec les organismes à but non lucratif ou les organisations professionnelles.

Les décisions relatives à l'embauche ou à l'achat peuvent entraîner un conflit d'intérêt. Pour éviter toute déconvenue, il convient de signaler le conflit et de se mettre en retrait pour permettre à la direction de l'entreprise de veiller à ce que le processus soit équitable, transparent et accessible à toutes les parties concernées.

3 - Politique achats : LEMA industrie dispose d'une stratégie d'approvisionnement et d'achat cohérente et éthique. Nous attendons que les offres de nos fournisseurs soient compétitives et reflètent les meilleurs prix du marché et les meilleures conditions possibles, de sorte que nos clients bénéficient d'une proposition juste et compétitive. Nous recherchons en priorité des partenaires et fournisseurs locaux partageant nos valeurs et notre politique (qualité, RSE).

LEMA Industries est déterminée à protéger la propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle de manière globale. Tous les collaborateurs de l'entreprise, les sous-traitants et fournisseurs doivent respecter la propriété intellectuelle d'autrui et veiller à ce que les droits d'auteur, brevets, marques, secrets commerciaux et autres formes de propriété intellectuelle de LEMA Industries et de ses partenaires commerciaux soient protégés.

4 - Confidentialité et protection des données : Afin de protéger les informations confidentielles et les actifs de l'entreprise contre le vol, la fraude, les dommages, les pertes ou les abus :

- La dernière personne qui quitte les locaux de l'entreprise doit veiller à ce que ceux-ci soient bien sécurisés (fermeture des fenêtres, portes et du portail, alarme). Les ordinateurs, téléphones, véhicules, équipements et outils doivent être utilisés, manipulés et stockés avec soin.
- Les biens de l'entreprise ne doivent pas être vendus, prêtés ou donnés ; les biens de l'entreprise ne doivent pas être délibérément détruits, endommagés ou éliminés ; les outils/équipements/matériaux ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles.

Les données doivent être préservées de toute altération, détournement, effacement ou piratage. La vigilance doit être particulière en ce qui concerne les données confidentielles telles que les informations relatives aux clients, aux partenaires commerciaux ou aux employés. Chaque collaborateur se doit donc de respecter les procédures établies (mot de passe, prudence (spam, virus, phishing, logiciels, ..) , tous nos logiciels doivent disposer d'une licence en règle et provenir d'une source sûre, extinction des ordinateurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés, sauvegardes)

Les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées à l'extérieur. Les informations confidentielles incluent les données personnelles des collaborateurs, les informations, documents et pièces appartenant à l'entreprise ou à ses clients, sous-traitants et fournisseurs, les données de coûts et de tarification, les résultats financiers, les notes, études et rapports, les carnets d'adresse ou toute forme de propriété intellectuelle développée au sein de l'entreprise.

Il est interdit divulguer publiquement toute informations confidentielles, stratégiques ou sensibles à l'égard de l'entreprise ou de ses clients, sous-traitants et fournisseurs. Les collaborateurs de l'entreprise doivent veiller à ne pas divulguer d'information confidentielles, propager de fausses informations ou déformer la réalité lors de leurs échanges (conversations, sms, emails, publications ou commentaires sur les réseaux sociaux, ..). Tous les échanges réalisés dans le cadre professionnels se doivent d'être courtois.

Seule la direction est habilitée à s'adresser aux médias au nom de l'entreprise.

5 - Respect des populations riveraines, développement local et solidarité : Avec des locaux situés dans une zone naturelle protégée, nous nous devons de veiller à ce que nos activités ne génèrent ni nuisances ni pollution. Nous agissons pour contribuer activement au développement de la formation à nos métiers, à l'emploi et à l'économie locale. Nous soutenons les communautés au sein desquelles nous opérons et favorisons la participation et l'implication de nos collaborateurs à la vie associative locale.

6 - Protection des lanceurs d'alerte : Les collaborateurs de l'entreprise sont encouragés à signaler toute préoccupation en matière d'éthique ou de conformité au présent Code à la direction. Les salariés qui signalent de bonne foi des violations de l'éthique ou des faits de corruption ne subiront aucune forme de représailles. La direction de l'entreprise soutiendra et protégera tous ceux qui seraient amenés à dénoncer une violation de ce Code.

Le présent Code n'est ni exhaustif, ni normatif. Il décrit les règles que s'est fixées l'entreprise pour la conduite de ses affaires et de ses interactions avec l'ensemble des parties prenantes. Il ne remplace pas les autres réglementations en vigueur et notamment la législation.

Wavrin le 07 janvier 2024

François BORDACHAR

